

## Francis DUPOUEY, président de Trigone, communique : Réouverture des déchèteries de Trigone et de la ville d'Auch

Auch, le 21 avril 2020

A compter du lundi 27 avril, les 20 déchèteries gérées par Trigone ainsi que la déchèterie de la ville d'Auch vont rouvrir aux usagers sur les horaires habituels, mais sous certaines conditions pour veiller au respect des mesures de protection sanitaires.

Dans sa mission de service public, Trigone se mobilise depuis le début du confinement pour assurer la poursuite de la collecte et du traitement des déchets ménagers, tout en assurant les conditions de sécurité de ses agents. Aujourd'hui, pour soulager les usagers qui avaient fait l'effort de stocker leurs déchets chez eux, Trigone et la ville d'Auch ont souhaité mobiliser leurs équipes pour assurer de nouveau l'accueil dans leurs déchèteries.



Ainsi, les déchèteries de Auch, Condom, Fleurance, Gimont, Jégun, Lectoure, l'Isle-Jourdain, Masseube, Mauvezin, Marciac, Miélan, Mirande, Miradoux, Montréal du Gers, Montesquiou, Pavie, Saint-Clar, Thoux, Valence-sur-Baïse, Vic-Fezensac et Villecomtal-sur-Arros seront ouvertes uniquement sur rendez-vous dès lundi prochain.

Chaque usager, particulier ou professionnel, pourra donc prendre rendez-vous via le site internet de Trigone [www.trigone-gers.fr](http://www.trigone-gers.fr). En cas de difficultés pour accéder à ce service, Trigone tiendra une permanence pour ses déchèteries au 05 62 61 68 22 et la ville d'Auch au 05 62 64 23 96.

Bien que ces déchèteries rouvrent aux horaires habituels, il sera demandé à chaque usager de respecter des consignes strictes, pour veiller à leur sécurité ainsi qu'à celle des gardiens :

- Ne pas sortir de son véhicule avant d'être sur le quai de déchargement
- Ne pas approcher le gardien à moins de 2 mètres
- Le gardien n'assistera pas les usagers pour le déchargement
- Le port d'équipements de protection est recommandé (gants et masque)
- Un seul rendez-vous par usager et par semaine



Par ailleurs, après une semaine test de reprise avec de nouvelles mesures de protections pour les agents, le centre de tri des emballages a rouvert.

Trigone remercie vivement les gersois et les gersoises qui avaient pris le soin de conserver leurs emballages à domicile, et qui peuvent désormais les jeter à nouveau dans les poubelles jaunes.



Que peut-on jeter dans la poubelle jaune ?

- Tous les flacons, bouteilles et emballages en plastique
- Tous les papiers, journaux et magazines
- Tous les emballages en carton
- Tous les emballages en métal (acier et aluminium)



Tous les horaires des déchèteries, les consignes de tri et la prise de rendez-vous en ligne sont disponibles sur le site internet de Trigone : [www.trigone-gers.fr](http://www.trigone-gers.fr).